

Assemblée communale ordinaire, lundi 16 décembre 2019, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 43 du 20 novembre 2019 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Quarante-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Madame Jeannine Giuliani et Monsieur Stéphane Lobsiger, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 5 août 2019, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter le règlement concernant la gestion des eaux de surface ;
3. Discuter et voter les budgets 2020, fixer les éléments de base ;
4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 142'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection et la modification du chemin menant à la ferme du Pré-au-Maire ;
5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 200'000.00 pour la réfection du secteur du chemin forestier allant des « Trois Bornes » à la cabane forestière et du secteur allant des « Trois Bornes » à la ferme des Chauxfours, sous déduction des subventions cantonales ;
6. Information sur le projet de création d'un cercle scolaire Bourrignon - Develier ;
7. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 5 août 2019 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le règlement concernant la gestion des eaux de surface

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis. Ce dernier indique que ce règlement fait suite à une obligation fédérale et cantonale de mettre en place un règlement concernant la gestion des eaux de surface. Ce dernier est un règlement type cantonal et il a été accepté par les commissions communales consultées. Il rappelle que les projets de protection contre les crues et d'interconnexion du réseau d'eau ne seront pas abordés ce soir.

Ce règlement découle de la Loi sur la gestion des eaux (LGEaux) qui fixe notamment les objectifs à atteindre suivants :

- Protection adéquate contre les crues
- Des cours d'eau attractifs proches de l'état naturel
- De l'eau propre et en quantité adéquate dans les cours d'eau

- Une gestion durable des infrastructures

La tâche communale est d'assurer l'entretien des eaux de surface tout en veillant à y affecter les ressources nécessaires. Le financement des mesures de protection contre les crues et d'entretien des eaux de surface incombe aux communes. Ce financement est réglé par le prélèvement d'une taxe communale. Cette dernière est fixée sur la valeur officielle des immeubles (privés, forestiers et agricoles). Le Conseil communal a décidé de fixer ce taux à 0.35 ‰.

Selon Monsieur Gabriel M. Chappuis, les avantages du règlement sont les suivants :

- Solidarité : tous les propriétaires contribuent
- Facilité : plus besoin de définir les tiers bénéficiaires, de répartir les coûts
- Efficacité : l'Autorité communale peut se concentrer sur la gestion
- Garantie : constitution d'un fonds financier

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis pour cette présentation et demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas.

La parole est à nouveau donner à Monsieur Gabriel M. Chappuis qui présente le règlement concernant la gestion des eaux de surface en détail. Ce règlement comporte cinq chapitres :

- Généralités : ce chapitre présente le but, la définition et le champ d'application du RGE. Il définit également les compétences des organes communaux.
- Entretien des eaux de surface : l'entretien des eaux est réglé par un plan d'entretien. Les Autorités communales possède un tel plan valable pour la période 2016 - 2022.
- Aménagement des eaux de surface : l'aménagement des eaux de surface est à réaliser selon les directives de l'Office de l'environnement.
- Financement : la taxe doit couvrir au minimum les frais liés à l'entretien. Le taux de la taxe est fixé lors des Assemblées communales traitant du budget. Cette taxe n'impacte pas l'impôt ordinaire.
- Dispositions finales : ces articles règlent les infractions et voies de droit.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le règlement concernant la gestion des eaux de surface.

Monsieur le président remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis et ouvre la discussion.

Madame BL demande ce qui se passe au niveau du plan d'entretien des ruisseaux après 2022 et qu'est-ce qui a été fait depuis 2016. L'entretien réalisé est un entretien ordinaire. Aucune mesure contre les crues n'a été réalisée. Pour la suite, ce plan d'entretien sera revu en fonction du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau.

Monsieur BG souhaite connaître la somme qui a été engagée pour les études dans le projet de protection contre les crues. Monsieur Gabriel M. Chappuis précise que ces études ont engendré des dépenses de l'ordre de Fr. 500'000.00. Cependant, le projet de protection contre les crues a bien avancé et le projet d'ouvrage est quasiment terminé. Le but des Autorités communales est de présenter un crédit-cadre à la population qui sera soumis en votation au milieu de l'année 2020. En cas d'acceptation de ce crédit, des plans spéciaux pourront être établis pour les quatre cours d'eau du village.

Monsieur BG souhaite savoir si la Commune a encore des dettes en lien avec ces études et déplore qu'un tel investissement ait été réalisé pour rien. Il est rappelé, dans un premier temps, que le projet ne repart pas de zéro car le projet d'ouvrage est pratiquement terminé. Un crédit est encore ouvert pour ce projet d'ouvrage.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité évidente, le règlement concernant la gestion des eaux de surface.

3. Discuter et voter les budgets 2020, fixer les éléments de base

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Il rappelle que le budget 2020 est le premier budget réalisé avec le plan comptable MCH2. Ce budget a été fortement influencé par les conséquences de l'acceptation de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). En effet, cette réforme induit une diminution d'environ Fr. 200'000.00 des recettes sur les impôts des personnes morales. Finalement, le budget 2020 présente un excédent de charges de Fr. 85'330.00. La quotité d'impôt reste inchangée de même que la plupart des taxes. Il faut noter la nouvelle taxe liée à l'acceptation du règlement concernant la gestion des eaux de surface ainsi que l'augmentation de la taxe des chiens de Fr. 10.00, en raison d'une adaptation de la taxe cantonale.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Alain Crevoiserat pour cette présentation et demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas. Il redonne donc la parole à Monsieur Alain Crevoiserat pour la présentation en détail du budget 2020. Ce dernier rappelle que ce budget 2020 a été réalisé avec le plan comptable MCH2 et qu'il est, de ce fait, difficile de faire des comparaisons avec le budget 2019.

0 Administration générale	Budget 2020		Budget 2019	
011 Législatif	13'200.00	0.00	6'450.00	0.00
012 Exécutif	80'100.00	10'000.00	82'850.00	12'500.00
022 Services généraux	521'950.00	235'500.00	507'000.00	227'600.00
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	51'260.00	2'500.00	38'550.00	2'500.00
Total Administration générale	666'510.00	248'000.00	634'850.00	242'600.00

Plusieurs dossiers importants sont actuellement sur la table du Conseil communal, ce qui provoque une légère augmentation des charges au niveau des vacances.

1 Ordre et sécurité publics - Défense	Budget 2020		Budget 2019	
140 Questions juridiques	18'500.00	20'200.00	19'400.00	19'500.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	55'000.00	55'000.00	58'000.00	58'000.00
161 Défense militaire	300.00	0.00	300.00	0.00
162 Défense civile	68'950.00	12'900.00	33'300.00	12'900.00
Total Ordre et sécurité publics - Défense	142'750.00	88'100.00	111'000.00	90'400.00

Les amortissements, qui figuraient dans l'ancien chapitre 8, sont ventilés dès à présent dans leurs fonctions respectives, ce qui augmente légèrement les charges relatives à la défense civile.

Une partie des portes des vestiaires de l'abri de protection civile devront être remplacées au vu de leur mauvais état dû à l'humidité. La citerne devra être révisée (obligatoire en 2020).

2 Formation	Budget 2020		Budget 2019	
212 Degré primaire	1'086'950.00	47'000.00	1'701'000.00	45'900.00
213 Degré secondaire I	614'400.00	0.00	163'800.00	0.00
214 Ecoles de musique	900.00	0.00	1'000.00	0.00
219 Scolarité obligatoire, non mentionnée ailleurs	4'500.00	0.00	0.00	0.00
220 Ecoles spécialisées	185'200.00	0.00	0.00	0.00
299 Formation, non mentionnée ailleurs	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00
Total Formation	1'896'950.00	47'000.00	1'870'800.00	45'900.00

Les charges de l'enseignement sont réparties dans 9 comptes différents. Le montant total prévisionnel des charges de l'enseignement atteint 111.27 millions de francs en 2020, alors que 110.49 millions étaient portés au budget 2019. Pour Develier, la situation relative au chapitre Formation est globalement stable.

Monsieur NC demande à Monsieur Alain Crevoiserat de mentionner les montants en afin de pouvoir suivre au mieux les explications.

3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Budget 2020		Budget 2019	
312 Conservation des monuments historiques et protection du paysage	800.00	0.00	0.00	0.00
321 Bibliothèques	4'660.00	0.00	4'400.00	0.00
329 Culture	39'200.00	1'000.00	35'700.00	1'000.00
341 Sports	32'300.00	1'600.00	31'100.00	7'700.00
342 Loisirs	36'300.00	20'000.00	16'000.00	20'000.00
350 Eglises et affaires religieuses	1'200.00	0.00	1'200.00	0.00
Total Culture - Sports - Loisirs - Eglises	114'460.00	22'600.00	88'400.00	28'700.00

L'embellissement, les places de jeux, le camp de ski et la cabane forestière sont intégrés dans ce chapitre depuis 2020, alors qu'ils étaient présentés dans d'autres rubriques de l'ancien modèle comptable. Cela qui explique l'augmentation des charges.

4 Santé	Budget 2020		Budget 2019	
432 Lutte contre les maladies, autres	2'000.00	0.00	0.00	0.00
433 Service médical scolaire	10'650.00	0.00	7'000.00	0.00
434 Contrôle des denrées alimentaires	140.00	0.00	140.00	0.00
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	0.00	600.00	0.00
Total Santé	13'390.00	0.00	7'740.00	0.00

Les dons pour la promotion de la santé et le service médical scolaire sont intégrés dans ce chapitre depuis 2020, alors qu'ils étaient présentés dans d'autres rubriques de l'ancien modèle comptable. Ce qui explique l'augmentation des charges.

5 Prévoyance sociale	Budget 2020		Budget 2019	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	30'500.00	3'800.00	30'500.00	3'800.00
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	434'200.00	0.00	400'300.00	0.00
533 Prestations aux retraités	5'000.00	0.00	8'000.00	0.00
545 Prestations aux familles	383'700.00	345'500.00	407'350.00	404'150.00
559 Chômage	34'300.00	0.00	36'000.00	0.00
572 Aide économique	251'000.00	51'000.00	316'000.00	56'000.00
579 Assistance, non mentionnée ailleurs	281'700.00	0.00	190'000.00	0.00
Total Prévoyance sociale	1'420'400.00	400'300.00	1'388'150.00	463'950.00

La participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative passe de 20.41 millions de francs facturés pour 2019 à 23.4 millions estimés pour 2020. C'est donc une participation de notre Commune qui passe de Fr. 378'700.00 en 2019 à Fr. 434'200.00 pour 2020.

Les charges de l'action sociale pour l'année 2020 sont estimées à 99.9 millions de francs réparties à raison de 28 % pour les Communes et 72 % pour l'Etat. Pour Develier, c'est une charge estimée à Fr. 504'200.00, de laquelle il est nécessaire de déduire les avances déjà effectuées par notre propre caisse. Des remboursements importants étant intervenus durant l'année 2018, ils seront pris en compte dans le décompte qui sera établi en 2020.

Notre Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE La Récré) est actuellement en sureffectif étant donné que l'Etat n'a pas accepté l'augmentation du nombre de places souhaitée par l'Autorité communale (seulement une au lieu de cinq). Cela signifie que toutes nos charges ne seront pas acceptées à la répartition des charges (environ Fr. 65'000.00). Monsieur Alain Crevoiserat précise que les charges de l'UAPE sont excédentaires d'environ 35'000.00. Dans une première version du budget, cet excédent de charges se montait à Fr. 65'000.00 et des mesures ont été prises par le Conseil communal afin de diminuer ces charges. Il rappelle que le mode de calcul du Canton a changé et qu'il y a un report des charges du Canton sur les communes. A l'avenir, il faudra s'attendre à un déficit chronique pour ces services. Même les grandes structures telles que celles de Delémont ou Porrentruy, présentant des taux d'occupation approchant les 100% n'arrivent pas à équilibrer les comptes.

6 Trafic et télécommunications	Budget 2020		Budget 2019	
615 Routes communales	520'750.00	193'200.00	583'900.00	185'000.00
621 Infrastructures des transports publics	2'970.00	0.00	2'400.00	0.00
622 Trafic régional et d'agglomération	30'200.00	0.00	25'800.00	0.00
Total Trafic et télécommunications	553'920.00	193'200.00	612'100.00	185'000.00

Comme mentionné plus haut, les amortissements comptables sont ventilés différemment avec l'introduction du nouveau plan comptable, ce qui explique la baisse des charges de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2020		Budget 2019	
710 Approvisionnement en eau	316'100.00	317'550.00	293'000.00	293'000.00
720 Assainissement des eaux	170'000.00	120'000.00	114'700.00	114'700.00
730 Gestion des déchets	130'400.00	147'900.00	141'950.00	141'950.00
741 Corrections des eaux de surface	37'600.00	77'600.00	20'000.00	0.00
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	7'600.00	0.00	0.00	0.00
771 Cimetières, crématoires	12'550.00	0.00	12'650.00	0.00
779 Protection de l'environnement, non mentionnée ailleurs	4'700.00	0.00	2'300.00	0.00
790 Aménagement du territoire	37'050.00	10'000.00	30'280.00	10'000.00
Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	716'000.00	673'050.00	614'880.00	559'650.00

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable et de ses règles, les bénéfices ou pertes des financements spéciaux (anciennement services communaux) restent apparents et font intégralement partie du compte de résultat global. Pour chacun de ces financements, un compte de résultat est établi séparément (voir en fin du présent rapport). Pour le chapitre 720, assainissement des eaux, l'excédent de charges est lié à des travaux d'entretien importants qui seront réalisés en 2020.

Le présent budget prévoit l'encaissement d'une nouvelle taxe pour la gestion des eaux de surface selon le nouveau Règlement (RGES) proposé à l'approbation de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019.

Au niveau de l'aménagement du territoire, les charges augmentent du fait qu'il est nécessaire d'amortir l'investissement consenti pour l'établissement du plan d'aménagement local (recalé par le Tribunal fédéral) et de financer l'établissement d'un nouveau plan de zones.

8 Economie publique	Budget 2020		Budget 2019	
811 Administration, exécution et contrôle	1'600.00	0.00	2'600.00	0.00
812 Améliorations structurelles	12'200.00	19'400.00	19'400.00	9'700.00
820 Sylviculture	1'000.00	0.00	2'000.00	0.00
840 Tourisme	4'400.00	200.00	4'200.00	200.00
871 Electricité	1'697'350.00	1'706'600.00	1'671'500.00	1'671'500.00
Total Economie publique	1'716'550.00	1'726'200.00	1'699'700.00	1'681'400.00

Le Service électrique est intégré dans le présent chapitre et laisse apparaître un léger bénéfice après attributions légales aux réserves.

9 Finances et impôts	Budget 2020		Budget 2019	
910 Impôts	31'200.00	3'797'700.00	186'300.00	3'824'200.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	56'300.00	0.00	59'700.00	0.00
950 Parts aux recettes, autres	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
961 Intérêts	50'100.00	35'000.00	70'100.00	35'000.00
963 Immeubles du patrimoine financier	8'150.00	19'200.00	20'600.00	19'200.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	0.00	0.00	0.00	0.00
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	1'000.00	0.00	0.00
Total Finances et impôts	145'750.00	3'902'900.00	336'700.00	3'928'400.00

Les rentrées fiscales des personnes physiques restent stables. En revanche, les effets de la réforme fiscale des entreprises, acceptée en votation populaire, se font déjà sentir (perte sèche estimée à Fr. 220'000.00 pour Develier).

Monsieur le président remercie Monsieur Alain Crevoiserat et ouvre la discussion.

Monsieur PT demande si le montant de la nouvelle taxe votée en lien avec le règlement concernant la gestion des eaux de surface sera déposé dans un fonds. Oui c'est le cas et ce fonds ne sera utilisé que pour l'entretien des cours d'eaux ainsi que pour le financement des mesures de protection contre les crues.

Monsieur PT déplore que le montant des taxes et le nombre de celles-ci augmentent.

Monsieur VC souhaite savoir pourquoi le montant d'entretien des chemins est en baisse. Il n'y a pas de gros travaux de prévus et, pour les chemins AF, il y a un fonds spécial pour leur entretien.

Monsieur VC demande aussi s'il serait possible d'interdire la circulation sur les chemins AF. Le Conseil communal prend note de cette demande.

Monsieur JH demande si le projet de permaculture est amené à évoluer. Rien n'est prévu pour l'instant.

Monsieur BG, en tant que membre de la commission des finances, demande quel sera le résultat de l'UAPE en 2019. Monsieur Alain Crevoiserat signale que le résultat de l'UAPE 2019 présentera un excédent de charge d'environ Fr. 30'000.00. Selon Monsieur BG, la Commune n'a pas les moyens de supporter un tel déficit. Il déplore que les membres de la commission des finances ne soient pas informés correctement dans ce dossier. Monsieur Gabriel M. Chappuis n'est pas d'accord avec les remarques de Monsieur BG et rappelle les faits en lien avec l'UAPE. En 2018, les Autorités communales ont demandé une augmentation du nombre de places subventionnées au sein de l'institution (de 14 à 20). Un préavis favorable a été donné par la commission de l'action sociale et des mesures d'engagement ont été prises. Le budget 2019 a été réalisé en tenant compte de ces données et ce n'est qu'au mois de décembre 2018 que la réponse définitive du Canton a été donnée avec l'octroi d'une seule place supplémentaire. Monsieur Gabriel M. Chappuis signale que les membres de la Commission des finances ont été informés de cet état de fait.

Monsieur BG déplore qu'il ait toujours été dit que l'UAPE ne coûterait rien à la Commune alors que c'est tout le contraire qui se passe. Il donne lecture, en exemple, de deux extraits de procès-verbaux de la Commission des finances qui stipulent que les charges de l'UAPE seront prises intégralement à la répartition des charges. Monsieur Alain Crevoiserat signale que l'UAPE sera toujours en déficit en raison du nouveau mode de calcul des subventions cantonales. Monsieur BG signale que les mesures décidées par le Conseil communal ont été prises après la dernière séance de la Commission des finances et que cette institution a un coût de Fr. 400'000.00 à charge de la Commune auquel il faut ajouter le déficit de Fr. 30'000.00. Monsieur Roger Fleury, caissier, se permet de rectifier la remarque de Monsieur BG. Il est faux de dire que l'UAPE coûte Fr. 400'000.00 à la Commune. Il rappelle que les coûts de toutes les structures d'accueil jurassiennes sont mis dans un pot commun et répartis entre le Canton et les communes.

La discussion n'est pas demandée, elle est donc close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, le budget 2020 de la Commune et les éléments de base, présentant un excédent de charge de Fr. 85'330.00.

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat pour la présentation du budget des investissements.

6 Trafic et télécommunications	Budget 2020	
61 Route d'accès Ferme Pré-au-Maire	142'000.00	
61 Route forestière Trois-Bornes - cabane - Ferme Les Chauxfours	40'000.00	
61 Concept général de circulation	25'000.00	
Total Trafic et télécommunications	207'000.00	0.00

Les crédits relatifs aux deux premiers objets ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019.

Quant au concept général de circulation, il s'agit de lancer une étude générale sur la mobilité dans notre Commune (mobilité douce, zones 30, etc.).

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2020	
71 Assainissement réservoir Le Pécal	300'000.00	28'000.00
71 Alimentation en eau de secours (bouclage)	1'700'000.00	600'000.00
74 PRO-VITA	200'000.00	
Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	2'200'000.00	628'000.00

Les travaux d'assainissement du réservoir Le Pécal ont été décidés en Assemblée communale le 23 octobre 2017. Il est nécessaire d'attendre de bonnes conditions climatiques, et surtout pluviales, pour réaliser cette rénovation.

Durant le printemps 2020, la population de Develier sera appelée à se prononcer sur deux objets conséquents, soit l'interconnexion de notre réseau d'eau avec celui de Delémont et le projet de protection contre les crues et de revitalisation des ruisseaux. De plus amples informations seront communiquées dans le courant 2020.

Monsieur le président remercie Monsieur Alain Crevoiserat et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est donc close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, le budget d'investissement 2020 de la Commune.

Monsieur Alain Crevoiserat passe en revue le budget 2020 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charge de Fr. 12'250.00

0 Administration générale	Budget 2020		Budget 2019	
011 Législatif	100.00	0.00	0.00	0.00
012 Exécutif	11'700.00	0.00	12'400.00	0.00
022 Services généraux	26'000.00	0.00	23'450.00	0.00
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	0.00	0.00	1'100.00	0.00
Total Administration générale	37'800.00	0.00	36'950.00	0.00

3 Culture - Sports - Loisirs- Eglises	Budget 2020		Budget 2019	
342 Loisirs	5'450.00	5'000.00	1'500.00	5'000.00
Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	5'450.00	5'000.00	1'500.00	5'000.00

Il s'agit ici de la gestion du chalet du BAB et de l'amortissement des investissements consentis ces dernières années.

6 Trafic et télécommunications	Budget 2020		Budget 2019	
615 Routes communales	9'200.00	0.00	0.00	0.00
Total Trafic et télécommunications	9'200.00	0.00	0.00	0.00

Cette charge concerne l'amortissement de la viabilisation Sur la Lave.

8 Economie publique	Budget 2020		Budget 2019	
811 Administration, exécution et contrôle	11'100.00	65'900.00	5'500.00	62'100.00
820 Sylviculture	154'700.00	147'650.00	115'750.00	114'750.00
Total Economie publique	165'800.00	213'550.00	121'250.00	176'850.00

La fonction 811 englobe la gestion des pâturages. Une somme de Fr. 5'000.00 a été portée au budget pour le nettoyage de drainages et le captage d'eau Sous les Auges.

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable et de ses règles, les bénéfices et pertes des financements spéciaux (anciennement services communaux) restent apparents et font intégralement partie du compte de résultat global. L'exploitation forestière présente un excédent de charges de Fr. 7'050.00.

9 Finances et impôts	Budget 2020		Budget 2019	
961 Intérêts	0.00	1'500.00	0.00	1'500.00
963 Immeubles du patrimoine financier	7'850.00	6'800.00	14'800.00	10'600.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	13'000.00	0.00	16'000.00	0.00
Total Finances et impôts	20'850.00	8'300.00	30'800.00	12'100.00

Le nouveau modèle comptable sépare le patrimoine administratif (PA) du patrimoine financier (PF). Pour la Bourgeoisie de Develier, deux immeubles ont été identifiés en tant que patrimoine financier, soit la Ferme des Vies (partie exploitée par l'Association du même nom) et l'appartement de la loge Belle-Côte.

Quelques travaux de rafraîchissement sont prévus au niveau de la Ferme des Vies.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, le budget 2020 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charge de Fr. 12'250.00.

4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 142'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection et la modification du chemin menant à la ferme du Pré-au-Maire

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, il présente le plan général des travaux prévus. Monsieur le

président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et repasse la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

L'objectif de ce projet est de réaliser un nouveau chemin qui permettra également de mettre en œuvre une mesure de protection contre les crues afin de protéger les bâtiments de la ferme du Pré-au-Maire, par un rabaissement du chemin. Au niveau des coûts, ces travaux ne seront pas subventionnables. Toutefois, une demande sera déposée auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance.

Travaux	Montant
Déconstruction et remise en état chemin existant	14'500.00
Construction nouveau chemin	90'200.00
Honoraires ingénieur civil	10'000.00
Frais de géomètre, notaire, abornement	5'000.00
Divers et imprévus (10%)	12'000.00
TOTAL	131'700.00
TVA 7.7%	10'100.00
TOTAL ARRONDI (TTC)	142'000.00

Monsieur le président remercie Monsieur Daniel Rohrbach et ouvre la discussion.

Madame JG demande une précision quant au nouveau tracé du chemin au regard du plan projeté. Monsieur Daniel Rohrbach précise le nouveau tracé du chemin sur le plan.

Monsieur VC demande si l'hydrante en place va rester. Oui, mais il se pourrait que son emplacement soit légèrement modifié.

Monsieur DS demande si le chemin sera réalisé avec un enrobé bitumineux. Oui c'est le cas. *Monsieur DS espère que le choix sera le bon en regard du rôle de ce chemin en matière de protection contre les crues.*

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close. Avant la votation, le président demande à Monsieur JPW, propriétaire de la ferme Pré-au-Maire, de quitter la salle.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 142'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection et la modification du chemin menant à la ferme du Pré-au-Maire.

5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 200'000.00 pour la réfection du secteur du chemin forestier allant des « Trois Bornes » à la cabane forestière et du secteur allant des « Trois Bornes » à la ferme des Chauxfours, sous déduction des subventions cantonales

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, il présente le plan général des travaux prévus. Il précise que ces deux chemins sont des propriétés bourgeoises et que la Commune doit ratifier la décision de l'Assemblée bourgeoise. Cette dernière a accepté ce crédit lors de sa séance de ce jour. Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue.

Monsieur JCV ne comprend pas pourquoi le chemin menant à la cabane forestière doit être refait. Monsieur Daniel Rohrbach signale que le chemin menant à la cabane est en groise et que son entretien est coûteux. Il faut reboucher les trous trois à quatre fois par année. De plus, avec les subventions cantonales, c'est la bonne occasion de réaliser ces travaux.

Monsieur le président passe au vote concernant l'entrée en matière et celle-ci est acceptée par 46 voix contre 2.

Ainsi, il repasse la parole à Monsieur Daniel Rohrbach. Ce dernier précise que ces travaux prévoient de refaire la partie du chemin allant des « Trois Bornes » à la ferme des Chauxfours avec un revêtement en gravillonnage tel qu'existant actuellement. Ces travaux seront à la charge de la Bourgeoisie. Le tronçon allant des « Trois Bornes » à la cabane forestière sera réalisé avec un enrobé bitumineux et les coûts seront répartis à parts égales entre la Bourgeoisie et la Commune, sous déduction des subventions fédérales et cantonales. Ces coûts sont les suivants :

Synthèse des coûts	Montant
Secteur 1 : «Trois-Bornes» - ferme «Les Chauxfours»	102'900.00
Secteur 2 : «Trois-Bornes» - cabane forestière	97'100.00
TOTAL	200'000.00
Subventions fédérales et cantonales (50%)	100'000.00
Solde du secteur 1 - à charge de la Bourgeoisie	51'450.00
Solde du secteur 2 - à charge de la Bourgeoisie pour 50%	24'275.00
Solde du secteur 2 - à charge de la Commune pour 50%	24'275.00

Synthèse des coûts	Montant
Total Bourgeoisie	75'725.00
Total Commune	24'275.00

Monsieur le président remercie Monsieur Daniel Rohrbach et ouvre la discussion.

Monsieur JH demande s'il ne serait pas possible de s'approcher de la Commune de Delémont pour avoir un subventionnement en raison de l'utilisation du chemin depuis la ferme des Chauxfours dans le cadre du projet de rénovation de la conduite d'eau de Delémont. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Monsieur GC pense que de réaliser le chemin menant à la cabane avec un enrobé bitumineux va provoquer une augmentation de la vitesse des véhicules sur ce tronçon. Monsieur Frédéric Scheurer informe la population que la Commission de l'urbanisme va étudier la réalisation d'un plan de circulation pour toutes les routes et chemin sur le territoire communal.

Monsieur EC demande s'il est possible de scinder la votation en deux. Monsieur le maire signale qu'il faut voter le point tel qu'il est présenté à l'ordre du jour.

La discussion n'est pas demandée, elle est donc close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 44 oui contre 3 non le crédit de Fr. 200'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection du secteur du chemin forestier allant des « Trois Bornes » à la cabane forestière et du secteur allant des « Trois Bornes » à la ferme des Chauxfours, sous déduction des subventions cantonales

6. Information sur le projet de création d'un cercle scolaire Bourrignon - Develier

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Pascal Hänni pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. A la suite des discussions des conseils communaux de Bourrignon et Develier dans le cadre de

l'étude de faisabilité d'une fusion, il a été décidé de poursuivre les réflexions pour la création d'un cercle scolaire entre les deux communes et de constituer un groupe de travail.

Après les premières études, le groupe de travail a rencontré le Service de l'enseignement qui ne voit pas d'inconvénients à la création de ce cercle scolaire. Ce cercle permettra de garder le nombre de classes à Develier. Au niveau des transports, des discussions ont déjà été menées avec Carpostal. Ce cercle est également une bonne chose pour l'UAPE de Develier qui pourrait voir son effectif d'enfants augmenté. Il est rappelé que ce sont les Assemblées communales de Develier et Bourrignon qui devront se prononcer sur la création de ce cercle scolaire, en principe dans le courant du printemps 2020.

Monsieur le président remercie Monsieur Pascal Hänni et ouvre la discussion.

Madame BL demande combien d'élèves de Bourrignon seraient amenés à suivre leur scolarité à Develier. Actuellement, ce sont 19 élèves qui rejoindraient les différentes classes de Develier.

Madame BL souhaite savoir si ce cercle scolaire aura un impact sur les finances de la Commune. Monsieur Pascal Hänni n'a pas de réponse à donner à ce sujet.

Monsieur GC demande quel est l'organisme qui décide. Ce sont les deux Assemblées communales qui devront se décider.

Monsieur JH demande ce qu'il adviendra du cercle scolaire du Haut-Plateau. Les élèves de Pleigne et Mettembert rejoindront très certainement le cercle scolaire la Réselle (Soyhières, Movelier, Ederswiler).

Monsieur JR demande si des élèves suivront également des cours à Bourrignon. Le projet actuel prévoit que tous les élèves de Bourrignon soient scolarisés à Develier.

Monsieur MS demande si une fusion avec la Commune de Bourrignon ne serait pas possible avec toutes les collaborations en place. Monsieur Gabriel M. Chappuis indique que le projet de fusion a été mis de côté à la suite de l'effet de la péréquation financière sur les finances d'une nouvelle commune « Bourrignon-Develier ». Cette remarque est également faite par Monsieur Benoît Gigandet.

Monsieur WM rappelle, qu'il a y une vingtaine d'année, un projet de cercle scolaire avait été refusé par l'Assemblée communale de Bourrignon.

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

7. Divers

Monsieur JH demande ce qu'il en est du projet d'interconnexion du réseau d'eau avec Delémont et si la subvention cantonale pourra toujours être touchée. Monsieur Gabriel M. Chappuis signale qu'il ne peut pas donner des informations pour les décisions du canton. Cependant, il est impossible de réaliser ces travaux sans que la Commune de Develier ratifie une convention avec celle de Delémont. Cette convention est en discussion et l'un des buts est d'obtenir plus d'eau qu'actuellement.

Monsieur VC signale que la zone d'utilité publique et plus spécialement les alentours de la cantine du FC Develier est un endroit utilisé par les propriétaires de chiens afin que ceux-ci fassent leur besoin. Cette situation est incompatible avec la place de jeux utilisé par les enfants. Le Conseil communal prend note.

Madame NB rappelle qu'un projet de circulation autour de l'école avait été étudié par le Conseil communal et que, pour l'instant, rien n'a été fait. Monsieur Frédéric Scheurer signale encore une fois qu'un concept global de circulation sera étudié en 2020. Ce projet tiendra compte de tous les endroits du village et notamment de la situation autour de l'école. Il précise que le Conseil communal souhaite que les enfants se rendent à l'école à pied.

Monsieur WM, en tant que porte-parole du GED, demande que le Conseil communal trouve un local de rangement facile d'accès aux personnes du GED. Actuellement, le local à l'école, est inadéquat. Le Conseil communal va réfléchir à cette demande.

Monsieur PT demande ce qu'il en est de l'étude de déchetterie régionale par la SEOD et souhaite connaître la position du Conseil communal. Le Conseil communal a refusé ce projet de nouvelle étude du SEOD.

Monsieur BG demande s'il est possible que la Commune de Develier puisse se retirer du SEOD et de récupérer ses parts. Monsieur Pascal Hänni signale qu'il a déjà demandé les modalités de sortie du SEOD pour une commune. Selon le règlement d'organisation et d'administration, il est possible de quitter le SEOD mais la commune ne peut revendiquer le remboursement de sa part de fortune.

Monsieur le président remercie les participants de leur présence. Il tient à souligner le travail effectué par le Conseil communal tout au long de l'année. Il remercie également les employés de la Commune pour leur dévouement au bon fonctionnement de la Commune. Il souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Puis il lève l'Assemblée à 21h45, en présence de cinquante ayants-droits, membres de l'Autorité compris et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat